

ICEM44  
4 rue de la révolution des oeillets  
44000 Nantes

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale  
s/c de Monsieur Le Gall, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint

A Nantes le 17/10/2018

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaitons, par la présente lettre, porter à votre connaissance nos préoccupations et notre incompréhension concernant l'accueil de collègues enseignants dans nos classes.

L'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, partenaire de l'Education Nationale, assure depuis de nombreuses années des formations reconnues. Elle permet réflexion et recherche pédagogique dans des groupes de travail. L'ICEM 44 a proposé aux PDF des dernières années des formations en mathématiques et sur la pratique de Conseils d'enfants. Le Salon Freinet a accueilli à plusieurs reprises les étudiants dans les locaux de L'ESPE. Les enseignants désireux de découvrir la Pédagogie Freinet ont toujours été accueillis jusqu'ici dans les classes dans un souci de co-formation et de compagnonnage.

Dans cet esprit d'accueil et de formation, notre association publie chaque année une liste des enseignants volontaires pour accueillir dans leurs classes les personnes désireuses de découvrir ou mieux connaître les pratiques Freinet sur une liste nommée « liste de classes d'accueil ». Cet accueil répond à un besoin exprimé par les étudiants et les collègues. Il permet l'échange et la réflexion autour des pratiques comme le recommande le référentiel de compétences des professeurs des écoles.

Cette année, des enseignants de cette liste se sont pourtant vus explicitement refuser l'accueil d'autres enseignants au motif que ces visites n'étaient pas « à l'ordre du jour ».

Ces visites ayant toujours été autorisées les années précédentes nous nous étonnons de ce refus. Le cadre légal permet cette co-formation à l'initiative des enseignants : les "visites mutuelles de classe" bénéficient d'un statut officiel ce qui les rend tout à fait possible par tout enseignant (<http://www.ac-nantes.fr/personnels-et-recrutement/espace-formation/informations-pour-se-former/presentation-des-formations/paf-enseignants-c-p-e-psyen/visite-mutuelle-de-classe-801979.kjsp>).

Par ailleurs, M. Lejeune, député, a récemment interpellé le Ministère de l'enseignement supérieur sur l'ouverture de la formation initiale et continue aux mouvements pédagogiques agréés. Dans sa réponse, le 17 juillet 2018, le ministère indique que « l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fait de la capacité à « Coopérer avec les partenaires de l'école » une compétence à part entière (la 13e) ». Il cite plusieurs exemples de partenariats, notamment avec l'ICEM, pour souligner « la place donnée aux mouvements pédagogiques en formation initiale, en synergie avec les nombreux champs de recherche qui sont convoqués pour éclairer et orienter la pratique pédagogique des enseignants » et témoigner « d'une démarche forte de rapprochement entre les praticiens-chercheurs et les chercheurs qui devrait conduire à une amélioration sensible de la diffusion des pratiques efficaces en termes d'apprentissage et de bien-être à l'école. »

Au regard de ce qui précède, l'ICEM44, membre de l'ICEM (association partenaire de l'école publique), attend que soit validée la poursuite de la possibilité de ces visites de classe, la communication de cette possibilité institutionnelle (notamment auprès des IEN) et une reconnaissance institutionnelle pour ce travail de formation.

Dans l'attente de votre réponse, recevez monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos sentiments respectueux.

La coordination de l'ICEM44  
Olivier Trocherie, Karine Jaffré, Patrice Jounot, Lucie Gaudet,  
Marie Gaudin, Noémie Courjal, Isabelle Robineau  
Pour l'ICEM44